

| | | |
|---|---|---|
|  | Up ! Enhanced Management | Première édition |
| | 9 Le contrôle de la firme et de son environnement 9.10 Le gouvernement d'entreprise | http://www.up-comp.com contact@up-comp.com |

- **Diminuer le coût des capitaux levés.**
 En rassurant les prêteurs ou en leur faisant miroiter un gain potentiel à terme, cela réduit leurs exigences.

| Hybride | |
|--|---|
| Sigle | Sémantique |
| Action à Bon de Souscription d'Action. | |
| ABSA | La détention d'une action donne droit à la souscription en priorité à la prochaine augmentation de capital, à un prix convenu à l'avance. |
| Action à Bon de Souscription d'Obligation. | |
| ABSO | La détention d'une action donne droit à la souscription en priorité au prochain emprunt obligataire, à un prix convenu à l'avance. |
| Obligation à Bon de Souscription d'Action. | |
| OBSA | La détention d'une obligation donne droit à la souscription en priorité à la prochaine augmentation de capital, à un prix convenu à l'avance. |
| Obligation à Bon de Souscription d'Action Remboursable. | |
| OBSAR | La détention d'une obligation donne droit à la souscription en priorité à la prochaine augmentation de capital, à un prix convenu à l'avance. Si le prêteur ne veut pas exercer son droit, l'entreprise le rembourse à un prix convenu à l'avance. |
| Obligation à Bon de Souscription d'Obligation. | |
| OBSO | La détention d'une obligation donne droit à la souscription en priorité au prochain emprunt obligataire, à un prix convenu à l'avance. |
| Obligation Convertible. | |
| OC | Dans les fenêtres temporelles autorisées, le prêteur a le choix entre : <ul style="list-style-type: none"> • Conserver sa créance pour être à terme remboursé du nominal. • Convertir sa créance en de nouvelles actions. |
| Obligation Convertible à Bon de Souscription d'Action. | |
| OCBSA | Dans les fenêtres temporelles autorisées, le prêteur a le choix entre : <ul style="list-style-type: none"> • Conserver sa créance pour être à terme remboursé du nominal. • Convertir sa créance en de nouvelles actions. A la maturité, le prêteur a également un droit à la souscription en priorité à la prochaine augmentation de capital, à un prix convenu à l'avance. |
| Obligation Convertible à Bon de Souscription d'Action Remboursable. | |
| OCBSAR | Dans les fenêtres temporelles autorisées, le prêteur a le choix entre : <ul style="list-style-type: none"> • Conserver sa créance pour être à terme remboursé du nominal. • Convertir sa créance en de nouvelles actions. A la maturité, le prêteur a également le choix entre : <ul style="list-style-type: none"> • Etre remboursé de son bon. • Le conserver puisqu'il donne droit à la souscription en priorité à la prochaine augmentation de capital, à un prix convenu à l'avance. |